

Avant-propos

L'Industrie au Regard de l'Environnement (IRE) permet de faire le point sur l'évolution de l'environnement industriel régional en reprenant l'ensemble des informations recueillies par la DRIRE au cours de l'année 2005. Les données relatives à plus de 800 sites industriels sont rapportées dans les domaines des risques, de l'air, de l'eau, des déchets, des sols pollués et des installations nucléaires de base (INB). Il s'agit de la 17^{ème} édition d'un tel bilan, les données issues de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement étant complétée cette année avec des données relatives aux stations d'épuration urbaines et aux installations inspectées par les DDE; elle a été préparée à 3 000 exemplaires (1 500 documents « papier » et 1 500 CD-Rom), destinés à l'ensemble des acteurs régionaux intéressés par les questions d'environnement. L'intérêt que suscite chaque année le document témoigne de l'attention que portent les habitants du Nord Pas de Calais aux enjeux de l'environnement industriel.

Pour cette édition 2006, fondée sur les données de 2005 et comme l'année dernière, nous avons demandé aux exploitants non seulement de fournir leurs données sur l'air, l'eau et les déchets, mais également de les commenter. Le fait que les industriels déclarent eux-mêmes leurs données relatives à l'environnement et qu'ils commentent les valeurs obtenues (comment ils se situent par rapport à leur arrêté d'autorisation, variation des quantités rejetées dans l'air ou l'eau...) correspond bien à l'esprit de la réglementation : l'exploitant est responsable de ses installations et fournit à l'Etat des données commentées sur son impact dans l'environnement. L'Etat s'assure, pour sa part, du bon exercice de cette responsabilité, notamment en contrôlant sur le terrain, y compris de manière inopinée, le respect des dispositions réglementaires et des engagements des exploitants.

Il convient de préciser que depuis quelques années, le Ministère de l'écologie et du développement durable recueille des données relatives aux émissions de polluants dans l'air, l'eau, le sol et les déchets. Le premier exercice d'élaboration du registre européen des émissions de polluants (EPER) prévu par l'article 15 de la directive 96/61/CE du Conseil du 24 septembre 1996 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) a été réalisé en 2003. Les données qui ont été collectées cette année seront utilisées pour alimenter la prochaine mise à jour du registre EPER. Pour la déclaration de 2006 qui concernait les émissions de 2005, et pour les entreprises concernées, le questionnaire a été mis en ligne sur un site Internet dédié à cet effet : l'outil est dénommé GEREP (pour Gestion

Electronique du Registre des Emissions Polluantes). Ce site sert également pour alimenter le registre national créé pour la mise en œuvre de la directive « quotas » 2003/87/CE du 13 octobre 2003 établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre dans la communauté (données sur les émissions de CO₂).

Le site est consultable à l'adresse suivante :
www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr

Contexte de l'inspection des installations classées

L'année 2005 a été caractérisée par l'expérimentation de rapprochement, en Nord Pas de Calais ainsi que dans quatre autres régions, entre la DRIRE et la DIREN. Elle a débuté en juin 2005. Suite à une réflexion riche sur les domaines d'intervention des deux structures, un plan d'actions a été mis en œuvre. Il a mis en évidence les bénéfices qui pouvaient être retirés de ce rapprochement : partage d'informations et développement de compétences croisées, vision plus large des enjeux environnementaux apportée aux interlocuteurs externes, prise en compte plus globale du développement durable, clarification de la parole de l'Etat dans le domaine de l'environnement...

Le bilan a été présenté aux ministres concernés afin qu'une décision puisse être prise concernant un rapprochement.

Au delà de cette expérimentation, le pôle « Environnement et Développement Durable », placé sous l'autorité du Préfet de région Nord Pas de Calais a été mis en place. Ce pôle comprend la direction régionale de l'environnement (DIREN) et la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement (DRIRE) et y sont associés tous les services ou établissements publics qui ont un rôle à jouer dans ce domaine. Il s'agit de trouver de nouvelles synergies pour une meilleure efficacité de l'Etat au service du développement durable.

Ces orientations ou décisions nouvelles s'ajoutent à trois autres chantiers structurants préalablement engagés au sein de la DRIRE :

- ◆ le transfert au secteur privé du contrôle technique périodique des poids lourds qui est devenu effectif en juin 2005 ;

- ◆ la création en 2006 d'une autorité de sûreté nucléaire indépendante au travers la loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (loi TSN n° 2006 – 686 du 13 juin 2006, J.O. du 14 juin 2006) ;
- ◆ celui touchant à l'inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : suite à la catastrophe d'AZF, survenu à Toulouse le 21 septembre 2001, et qui a fait 30 morts et plus de 2000 blessés, une décision gouvernementale de renforcement de cette activité a été prise. Des renforts, significatifs, sont en cours de déploiement dans les DRIRE. Ce déploiement est accompagné d'une modernisation des modes d'actions de l'Inspection des Installations Classées, traduite dans un document national « programme de modernisation de l'inspection » rendu public, le 23 février 2004, sur : <http://www.ecologie.gouv.fr>, rubrique : « risques et pollutions », chapitre : « inspections des installations classées ».

Ces chantiers nationaux, touchant la plus grande part de nos activités ont évidemment fortement mobilisé les agents de la DRIRE.

Pour les risques accidentels, qui restent une priorité essentielle, une augmentation de nos effectifs est en cours de déploiement et un travail important a déjà été effectué pour réexaminer la sécurité des sites Seveso et pour lancer les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), en particulier celui concernant la plate-forme chimique de Mazingarbe. Une loi importante a été votée le 30 juillet 2003 : elle redéfinit la politique de prévention des risques technologiques en France. La deuxième édition des Assises Nationales des Risques Technologiques se tiendra le jeudi 12 octobre 2006 à Douai. Ces Assises constituent un lieu privilégié de débats, de dialogues, d'information et de suivi des progrès dans le domaine des risques technologiques. Elles permettent aux différentes catégories de personnes intéressées par la prévention des risques accidentels (industriels, élus, associations, syndicats, juristes, experts, services de l'Etat, grand public...) de s'informer et de débattre des questions d'actualité dans ce domaine.

Enfin, il me semble essentiel de rappeler que la réalisation de l'ouvrage « Industrie au Regard de l'Environnement » n'aurait pas été possible sans l'important travail de l'ensemble du personnel de la DRIRE que je remercie à cette occasion : l'information de tous les acteurs sur les enjeux principaux touchant notre vie quotidienne, est une mission importante de l'Etat et donc de la DRIRE.

Il convient d'ailleurs de noter que, comme pour l'édition précédente, cette nouvelle édition a été réalisée grâce à une consultation encore plus large du nombre d'entreprises interrogées, notamment dans les secteurs de l'air, de l'eau et des déchets : pourtant, si plus de 800 sites industriels sont aujourd'hui référencés dans l'index, les émissions de polluants ou de déchets, au vu des chiffres communiqués, sont, en règle générale, en diminution, quelquefois assez nette, par rapport à ceux de l'année 2004.

Je souhaite que ce bilan continue à contribuer à améliorer la transparence des données sur les risques industriels, les rejets et les déchets des installations classées et qu'il puisse mieux faire connaître, non seulement les progrès accomplis mais aussi les efforts qui restent à mener.

Douai, le 21 juillet 2006

**Le directeur régional de l'industrie,
de la recherche et de l'environnement**



Michel PASCAL